



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE N° 5452/ 2024**

Le Maire de la commune de SAINGHIN EN MELANTOIS,

Vu le Code rural,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration,

Vu l'arrêté préfectoral établissant la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur,

Vu la volonté de la commune de Sainghin en Mélantois de céder à la SPL Euralille les parcelles ZB391 et ZK394 issues du chemin rural n°2 dit « La carrière noire »,

Considérant qu'il convient d'organiser une enquête publique préalable à la désaffectation et à l'aliénation de ces parcelles,

### **ARRETE**

ARTICLE 1 : Il est procédé à une enquête publique sur le projet de désaffectation et d'aliénation des parcelles ZB391 et ZK394 issues du chemin rural n°2 dit la carrière noire du Lundi 17 juin au mardi 02 juillet 2024.

ARTICLE 2 : Le dossier d'enquête publique comprend :

- Une notice explicative du projet
- Un plan de situation
- Un plan parcellaire
- Délibération du conseil municipal en date du 02/04/2024
- Le présent arrêté

ARTICLE 3 : Monsieur Jean-Daniel VAZELLE, inscrit sur la liste départementale d'aptitude est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 4 : Un registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera ouvert par le maire et tenu à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Sainghin en Mélantois. Les intéressés pourront y consigner leurs observations aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le public pourra aussi exprimer ses observations et propositions par courrier (dont courrier électronique) adressé en mairie à Monsieur le commissaire enquêteur.

ARTICLE 5 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie, le mercredi 19 juin de 14h à 16 heures.

ARTICLE 6 : Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents dans 2 journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département 8 jours au moins avant le début de l'enquête. Cet avis sera publié en ligne sur le site de la commune 8 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Le dossier d'enquête pourra être consulté par internet sur le même site à partir duquel il pourra être téléchargé 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Le présent arrêté sera affiché en mairie et au niveau des parcelles concernées. Le dossier d'enquête (ainsi que ces documents annexes) pourra être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Sainghin en Mélantois aux jours et heures habituels d'ouverture des services.

Fait à Sainghin-en-Mélantois, le 27 mai 2024,



Le Maire,  
*J. Ducrocq*  
J. DUCROCQ